



République Française

Accusé de réception en préfecture  
092-219200094-20230207-DEL2023-S01012-DE  
Date de télétransmission : 15/02/2023  
Date de réception préfecture : 15/02/2023

## COMMUNE DE BOIS-COLOMBES

Séance du Conseil municipal

du 7 février 2023

---

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, à la Mairie, le mardi 7 février 2023 à 20 heures, sous la présidence de Monsieur le Maire, suite à la convocation adressée le mercredi 1<sup>er</sup> février 2023.

Étaient présents : M. RÉVILLON, Maire, M. VINCENT, Mme CANTET, M. BARBIER, Mme COLOMBEL, M. MAINGUY, Mme JAUFFRET, M. CHAUMERLIAC, Mme MARIAUD, M. LANOY, Mme DELAMARE, M. CROSNIER LECONTE, Mme MOLIN-BERTIN, M. ISABEY, Maires Adjoints ; Mme EMIRIAN, Mme DE PERIER, M. KLEIN, Mme DE PRATI, Mme ROSSIGNOL DE LA RONDE, Mme LEVEQUE, M. LOUIS, Mme CATAU, M. DUVIVIER, Mme TOUSSAINT, M. RIBEYRE, M. CLAUSSMANN (à partir de 20h25), M. PRUNUS, Mme VIGNON, Mme MARTY, M. MBANZA, Mme DAHAN, M. SCHNEIDER, Mme PETIT (jusqu'à 20h37), Conseillers Municipaux.

Absents excusés : M. SIBON, Mme JOAQUIM BOURALY, M. CLAUSSMANN (jusqu'à 20h25), Mme PETIT (à partir de 20h37).

Procurations : M. SIBON a donné pouvoir à Mme ROSSIGNOL DE LA RONDE, Mme JOAQUIM BOURALY à Mme TOUSSAINT.

M. DUVIVIER est désigné comme Secrétaire.

---

Délibération n°2023/S01/012

**Objet : Communication du rapport d'activité du Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne (SIFUREP) – Année 2021**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-39 ;

Vu la circulaire 2022-19 du Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne transmettant à la Commune le rapport annuel d'activité 2021 ;

Considérant que la présentation de ce rapport permet la réalisation d'un bilan annuel des actions menées par le SIFUREP ;

Vu l'avis de la commission finances, économie, ressources humaines, administration générale et sécurité publique du 31 janvier 2023 ;

Vu le rapport présenté par Monsieur CHAUMERLIAC, Maire Adjoint ;

Après en avoir débattu ;

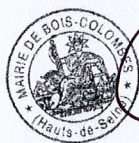
## LE CONSEIL MUNICIPAL

### DÉLIBÈRE

Article unique : PREND ACTE du rapport d'activité annuel 2021 du SIFUREP.

PREND ACTE

Le Secrétaire de séance,  
Conseiller Municipal,



Michel DUVIVIER

Fait en séance les jour, mois et an susdits  
Le Registre dûment signé  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Vice-Président du Département  
des Hauts-de-Seine



Yves RÉVILLON

Certifié exécutoire par le Maire,  
Compte tenu de la Réception en  
Préfecture le **15 FEV 2023**  
Et de la publication le **16 FEV 2023**